

TABLE DES MATIÈRES

RENFERMÉES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

Concile d'Alexandrie, l'an 362. — État de l'Église sous Julien l'Apostat.	1
— On décide qu'il faut user d'indulgence envers les évêques qui avaient souscrit à la formule de Rimini.	8
— Lucifer de Cagliari désapprouve ce décret. — Condamnation de ceux qui nient la divinité du Saint-Esprit. — Définition des mots <i>substance</i> et <i>hypostase</i> . — Condamnation d'Arius, de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide et de Manès.	9
— Décision touchant le mystère de l'Incarnation contre Apollinaire. — Profession de foi de Paulin d'Antioche.	10
— Lucifer de Cagliari rejette les décisions de ce concile.	11
Concile de Théveste, l'an 362. — Touchant les violences des donatistes.	<i>Ib.</i>
* Concile de Zèle, l'an 363. — Hérésie de Macédonius, évêque de Constantinople.	12
— Condamnation des acaciens. — Le formulaire d'Antioche est confirmé.	13
* Concile d'Antioche, l'an 363. — Aëtius est absous.	<i>Ib.</i>
Concile d'Alexandrie, l'an 363. — Saint Athanase écrit à l'empereur Jovien pour l'exhorter à s'attacher au symbole de Nicée.	14
Concile d'Antioche, l'an 363. — Acace de Césarée embrasse le symbole de Nicée.	15
— Lettre synodale de ce concile. — Opinion de plusieurs Pères de l'Église touchant la profession de foi renfermée dans cette lettre.	16
* Concile de Lampsaque, l'an 364. — La formule de Rimini est rejetée et celle d'Antioche confirmée.	18
* Concile de Nicomédie, l'an 365. — Eleuse de Cyzique est forcé de communiquer avec les anoméens.	<i>I.</i>
Concile de Rome, l'an 366. — Plusieurs évêques semi-ariens sont reçus par le pape à la communion, après avoir condamné les erreurs d'Arius.	19

Concile de Laodicée, vers l'an 366. — Dissertation sur l'époque où il fut tenu, la note (3).	20
— Canons.	21
* Concile de Singidon, l'an 366. — Les ariens écrivent à Germinius de Sirmium pour le presser de se déclarer en faveur du formulaire de Rimini.	29
Concile d'Illyrie, l'an 367. — La Trinité est déclarée consubstantielle et le Saint-Esprit reconnu.	30
Concile de Tyanes, vers l'an 367. — Eustathe de Sébaste est reçu à la communion de l'Église et rétabli dans sa dignité d'évêque. — Lettre synodale de ce concile.	Ib.
* Concile d'Antioche, l'an 367. — Les ariens rejettent le terme de consubstantiel et déclarent s'en tenir à la formule d'Antioche.	31
I ^{er} Concile de Rome, l'an 367. — Schisme d'Ursin, antipape. — Le pape Damase se justifie de l'accusation d'adultère formulée contre lui par la faction d'Ursin. — Les paterniens sont condamnés.	Ib.
II ^e Concile de Rome, l'an 369. — Ursace et Valens, évêques ariens, sont excommuniés.	Ib.
Concile de, l'an 369. — Chronope est déposé de l'épiscopat.	33
Concile d'Alexandrie, vers l'an 370. — On écrit aux églises d'Afrique pour les confirmer dans la foi de Nicée et au pape Damase pour lui dénoncer l'évêque arien Auxence.	Ib.
Concile des Gaules, l'an 371. — On confirme la foi touchant le mystère de la Trinité.	34
Concile en Cappadoce, l'an 372. — Touchant la division de la Cappadoce en deux provinces.	Ib.
III ^e Concile de Rome, l'an 372. — Auxence, évêque arien, est excommunié. — Lettre synodale où l'on confirme la foi de Nicée et la divinité du Saint-Esprit.	Ib.
Concile d'Antioche, l'an 372. — On approuve la décision et la foi du dernier concile de Rome. — Lettre synodale aux occidentaux.	35
Concile de Nicopolis, vers l'an 372. — Pour la réunion des évêques de Cappadoce et d'Arménie.	37
I ^{er} Concile de Valence, l'an 374. — Canons.	Ib.
IV ^e Concile de Rome, l'an 374. — Hérésie d'Apollinaire, évêque de Laodicée. — Sa condamnation. — Condamnation de l'arien Lucius. — Florent de Pouzoles est déposé de l'épiscopat.	38 40
Concile d'Illyrie, l'an 375. — Confirmation de la foi de Nicée.	Ib.
* Concile d'Ancyre, l'an 375. — Lypsius, évêque de Parnasse, est déposé par les ariens. — Saint Grégoire de Nysse, injustement accusé, se justifie.	42
* Concile de Nysse, l'an 375. — Saint Grégoire de Nysse est condamné et déposé par les ariens.	Ib.
* Concile de Puze, l'an 375. — On ordonne de célébrer la pâque avec les juifs.	43
Concile de Tours, l'an 375. — Saint Martin est élu et ordonné évêque de Tours.	Ib.

Concile des Gaules, l'an 376. — On reçoit une loi de Gratien touchant l'appel du jugement de l'ordinaire au concile de la province.	43
* Concile de Cyzique, l'an 376. — Eustathe de Sébaste signe une profession de foi où l'on avait supprimé le terme de consubstantiel.	Ib.
V ^e Concile de Rome, l'an 377. — Les erreurs d'Apollinaire sont anathématisées. — Jésus-Christ est reconnu vrai Dieu et vrai homme. — Apollinaire et Timothée, son disciple, sont condamnés et déposés de l'épiscopat. — Vital et Magnus anathématisés. — Un partisan de l'antipape Ursin déposé. — Lettre synodale renfermant une profession de foi.	44 Ib.
VI ^e Concile de Rome, l'an 378. — Le pape saint Damase se justifie du crime dont l'accusaient les partisans de l'antipape Ursin. — Lettre synodale aux empereurs Gratien et Valentinien.	45 46
Concile d'Icone, l'an 378. — Lettre synodale dans laquelle on confirme la foi de Nicée et où l'on explique pourquoi les Pères de cette sainte assemblée ont peu parlé du Saint-Esprit dans leur symbole.	47
VII ^e Concile de Rome, l'an 379. — Confession de foi et anathématismes contre les erreurs de Macédonius, d'Eunome et d'Apollinaire.	48
Concile d'Antioche, l'an 379. — On souscrit à la décision du quatrième concile de Rome contre l'hérésie d'Apollinaire. — On condamne les erreurs de Photin, des macédoniens et des ariens. — On approuve le tome des occidentaux.	51
Concile de Milan, vers l'an 380. — L'innocence de la vierge Indicia est reconnue.	52
* Concile d'Afrique, vers l'an 380. — Tichonius est condamné par les donatistes.	Ib.
* Concile d'Antioche, l'an 380. — Les ariens écrivent à Eunomius pour lui demander sa communion.	Ib.
I ^{er} CONCILE DE CONSTANTINOPLE, II ^e ŒCUMÉNIQUE, l'an 381. — État de l'Église de Constantinople à l'époque de ce concile. — L'empereur Théodose le convoque. — Nombre des évêques qui le composent. — Saint Méléce d'Antioche, saint Grégoire de Nazianze le président. — L'ordination de Maxime-le-Cynique est déclarée nulle. — Mort de saint Méléce. — Élection de Flavien pour le siège d'Antioche. — Arrivée au concile des évêques d'Égypte et de Macédoine. — Décision de saint Grégoire. — Élection de Nectaire. — Symbole. — Canons. — Théodose confirme ces canons. — Ce concile est reconnu pour œcuménique.	53 56 57 58 59 62 64 65
Concile d'Aquilée, l'an 381. — Dispute entre saint Ambroise et l'arien Pallade, sur l'éternité, la divinité, l'immortalité, la sagesse, la bonté, la toute-puissance, etc., du Fils de Dieu. — Pallade et Secundien sont condamnés et déposés. — Lettres synodales.	66 71 72
I ^{er} Concile de Sarragosse, l'an 381. — Hérésie de Priscillien. — Cet hérésiarque et ses partisans sont excommuniés et leur doctrine est condamnée. — Canons.	Ib. 75

Concile d'Italie, l'an 381. — Maxime-le-Cynique est reçu à la communion des évêques d'Italie. — Les erreurs d'Apollinaire sont condamnées.	76
II ^e Concile de Constantinople, l'an 382. — Condamnation des hérésies de Sabellius, d'Arius, de Macédonius et d'Apollinaire.	78
VIII ^e Concile de Rome, l'an 382. — On confirme la communion avec Paulin d'Antioche. — On rejette celle de Flavien, de Diodore de Tarse et d'Acace de Bérée.	80
III ^e Concile de Constantinople, l'an 383. — Les évêques des diverses religions y présentent leur confession de foi.	81
— Division entre les évêques au sujet du schisme d'Antioche.	82
Concile de Bordeaux, vers l'an 384. — Instantius, évêque priscillianiste, est déposé. — Appel de Priscillien à l'empereur Maxime.	83
Concile de Trèves, l'an 385. — L'évêque Ithace, accusateur de Priscillien, est déclaré innocent du supplice de cet hérésiarque.	1b.
* Concile de Trèves, l'an 385. — Félix est élu évêque de Trèves. — Ithace est absous de la mort de Priscillien. — Saint Martin de Tours communique avec les ithaciens.	84
Concile de Rome, l'an 386. — Canons.	1b.
Concile des Gaules, l'an 386. — Au sujet du prêtre Agricius, dont l'ordination n'était pas régulière.	85
Concile de Carthage, l'an 386. — On approuve la décrétale du pape Sévère.	1b.
Concile de Nîmes, vers l'an 389. — Saint Martin refuse de s'y trouver.	1b.
Concile d'Antioche, l'an 388 ou 389. — On défend aux enfants de saint Marcel, évêque d'Apamée, tués par les idolâtres, de poursuivre les auteurs de la mort de leur père.	86
Concile de Rome, l'an 390. — Hérésie de Jovinien. — Sa condamnation.	87
Concile de Milan, l'an 390. — On confirme le jugement de Rome contre Jovinien et ses sectateurs. — Ithace est déposé de l'épiscopat et excommunié.	88
Concile de Carthage, l'an 390. — Divers règlements de discipline.	1b.
II ^e Concile de Carthage, l'an 390. — Canons.	1b.
Concile d'Antioche, vers l'an 391. — Hérésie des massaliens.	90
— Ils sont excommuniés et anathématisés.	91
Concile de Side, l'an 391. — On condamne l'hérésie des massaliens.	1b.
Concile de Capoue, l'an 391. — Décrets touchant la discipline. — Hérésie des bonosiaques.	92
— Dissertation sur Bonose.	93
* Concile de Paze en l'an 393. — Les novatiens ordonnent de célébrer la pâque d'après le calcul des juifs.	94
* Concile de Sangare, l'an 393. — Les novatiens permettent aux fidèles de célébrer la pâque le jour qu'il leur plaira de choisir.	1b.
Concile d'Hippone, l'an 393. — Canons.	95
* Concile de Carthage, l'an 393. — Les donatistes permettent à Primien, évêque de Carthage, de se justifier devant un concile plus nombreux.	98
* Concile de Cabarsussi, l'an 393. — Primien est condamné par les donatistes.	1b.
— Maximien est élu à la place de Primien.	99

* Concile de Bagaia, l'an 394. — Maximien est condamné par les donatistes, sur les plaintes de Primien.	99
* Concile des cavernes de Suze, l'an 394. — On confirme la condamnation de Primien.	100
Concile de Carthage, l'an 394. — On nomme des députés pour assister au concile d'Adrumet.	1b.
Concile d'Adrumet, l'an 394.	1b.
Concile de Constantinople, l'an 394. — On juge un différend entre Agapius et Bagadius, évêques.	101
Concile d'Hippone, l'an 395. — Saint Augustin est ordonné évêque.	102
Concile de la Bysacène, l'an 397. — On ordonne de se conformer aux canons d'Hippone.	1b.
Concile de Carthage, l'an 397. — Un évêque ne peut passer la mer sans une lettre formée de son primate.	1b.
III ^e Concile de Carthage, l'an 397. — On confirme les canons d'Hippone. — Canons.	103
IV ^e Concile de Carthage, l'an 398. — Canons.	110
Concile d'Alexandrie, l'an 399. — Les écrits d'Origène sont condamnés. — Lettre synodale.	119
Concile de Jérusalem, l'an 399. — On approuve la lettre synodale du précédent concile contre l'Origénisme.	1b.
Concile de Chypre, l'an 399. — On défend la lecture des livres d'Origène.	120
Concile de Constantinople, l'an 399. — Quelques évêques approuvent la condamnation des écrits d'Origène. — L'évêque Théotime ne veut pas les condamner dans la crainte de condamner aussi les vérités que ce docteur avait enseignées.	1b.
I ^{er} Concile de Tolède, l'an 400. — Canons.	121
— Explication du terme de concubine, note (1).	123
Concile de Rome, l'an 400. — Touchant les donatistes qui reviennent à la foi.	1b.
Concile de Constantinople, l'an 400. — Antonin, évêque d'Éphèse, est accusé de divers crimes, par Eusèbe de Valentinianople, qui est excommunié comme calomniateur.	125
Concile d'Éphèse, l'an 401. — Héraclide est élu et ordonné évêque d'Éphèse. — Six évêques sont déposés.	126
V ^e Concile de Carthage, l'an 401. — Canons.	127
Concile de Carthage, l'an 401. — On envoie des députés au pape Anastase et à Vénérius de Milan pour leur demander l'autorisation de mettre dans le clergé les enfants des donatistes convertis en âge de raison.	129
Concile de Carthage, l'an 401. — Canons.	130
Concile de Turin, l'an 401. — Canons.	132
I ^{er} concile de Milève, l'an 402. — On confirme les canons des conciles d'Hippone et de Carthage. — Canons.	134
* Conciliabule du Chêne, l'an 403. — Dispute entre Théophile d'Alexandrie et saint Jean Chrysostome, à propos de l'Origénisme.	135
— Vingt-neuf chefs d'accusation contre saint Jean Chrysostome.	140
— Saint Jean est déposé de l'épiscopat. — Il est chassé par ordre de l'empereur. — Plusieurs évêques sont déposés. — Le pape Innocent casse le jugement rendu contre saint Chrysostome.	142

Concile de Constantinople, l'an 403. — En faveur de saint Jean Chrysostome.	143
Concile de Carthage, l'an 403. — On décide d'inviter les donatistes à examiner avec les catholiques les raisons qui les séparent de communion.	<i>Ib.</i>
* Concile de Constantinople, l'an 404. — Saint Jean Chrysostome est déposé. — On élit à sa place Arsace.	144
Concile de Carthage, l'an 404. — Brégandages des donatistes. — On réclame contre ces hérétiques le secours de l'autorité séculière.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 405. — Règlements particuliers.	145
Concile d'Italie, l'an 405. — Pour demander à l'empereur la convocation d'un concile en faveur de saint Jean Chrysostome.	146
Concile de Carthage, l'an 407. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 408. — Les évêques Vincent et Fortunatien sont envoyés à l'empereur avec pouvoir d'agir contre les hérétiques et les païens.	148
Concile de Carthage, l'an 408. — Les évêques Florent et Restitut sont députés à l'empereur avec pouvoir d'agir contre les meurtriers de Macaire et de Sévère.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 409. — Un évêque seul ne peut rendre un jugement.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 410. — On députe quatre évêques à l'empereur pour solliciter la révocation de la loi qui laissait aux hérétiques la liberté de conscience.	149
Concile de Séleucie, l'an 410. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Ptolémaïde, l'an 411. — Synésius, évêque de Ptolémaïde, excommunié Andronic de Bérénice, gouverneur de la Pentapole.	150
Concile de Rome, l'an.... — Canons.	151
Conférence de Carthage, l'an 411. — Entre les catholiques et les donatistes.	153
Concile de Brague, l'an 411. — Dissertation sur ce concile, note (1).	159
— Profession de foi.	160
Concile de Cirthe, l'an 412. — Lettre synodale aux donatistes.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 412. — Hérésie de Pélage.	161
— Erreurs de Célestins.	163
— Célestius est condamné et excommunié.	164
— Il appelle de cette sentence au pape.	<i>Ib.</i>
Concile de Macédoine, l'an 414. — Lettre synodale au pape Innocent pour le consulter sur divers points de discipline.	<i>Ib.</i>
* Conciliabule d'Afrique, vers l'an 414. — On décide de ne pas déposer ceux des donatistes qui auraient communiqué avec les catholiques.	165
Conférence de Jérusalem, l'an 415. — Au sujet de Pélage.	<i>Ib.</i>
Concile d'Illyrie, l'an 415. — En faveur de Périgènes, évêque de Patras.	166
Concile de Diospolis, l'an 415. — Éros d'Arles et Lazare d'Aix se portent accusateurs de Pélage et de Célestius. — Divers chefs d'accusation contre Pélage.	167
— Les erreurs de Pélage sont condamnées.	170
Concile de Carthage, l'an 416. — On décide d'anathématiser Pélage et Célestius, s'ils ne condamnaient pas leurs erreurs.	<i>ib.</i>
II ^e Concile de Milève, l'an 416. — On écrit au pape pour lui demander la condamnation du Pélagianisme. — Réflexions sur les canons attribués à ce concile.	171

Concile de Tusdres, l'an 417. — Canons.	172
Concile de Rome, l'an 417. — Célestius à Rome. — Il se soumet au pape et promet de rejeter tout ce que le Saint-Siège désapprouverait.	<i>Ib.</i>
— Éros et Lazare sont excommuniés et déposés de l'épiscopat.	173
Concile de Carthage, l'an 417. — Décrets dogmatiques contre le Pélagianisme. — Lettre synodale.	175
Concile de Zelle, l'an 418. — Canons.	177
Concile de Sufféule, l'an 418. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Macriane, l'an 418. — Canons.	178
Concile de Septimunique, l'an 418. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Thènes, l'an 418. — Canons.	179
Concile de Marezène, l'an 418. — Divers règlements.	<i>Ib.</i>
Concile d'Hippone, l'an 418. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 418. — Canons dogmatiques contre les pélagiens.	180
— Autres canons touchant les donatistes.	183
— On nomme des commissaires pour juger les affaires particulières sou- mises en concile.	185
— Lettre synodale contre Pélage et Célestius.	<i>Ib.</i>
— Le pape Zozime reconnaît qu'il s'est laissé surprendre par Célestius et condamne cet hérétique avec Pélage. — Les évêques catholiques souscrivent à la condamnation du Pélagianisme; d'autres sont dé- posés.	186
— Les pélagiens demandent la convocation d'un concile universel.	187
Concile d'Antioche, vers l'an 418. — On condamne Pélage.	<i>Ib.</i>
Concile de Valence, l'an 419. — On examine diverses accusations portées contre l'évêque de Valence.	<i>Ib.</i>
Concile de Ravenne, l'an 419. — Mort du pape Zozime. — Boniface est élu. — Eulalius antipape. — On décide que Boniface et Eulalius sortiront de Rome et que l'on convoquera un plus grand nombre d'évêques pour faire l'élection.	188
— L'antipape à Rome.	189
VI ^e Concile de Carthage, l'an 419. — Affaire du prêtre Apiarius. — Dis- cussion au sujet des canons de Sardique.	<i>Ib.</i>
— Canons.	191
— On nomme des commissaires pour juger les affaires particulières soumises au concile. — Autres canons.	196
Concile de Ctésiphonte, l'an 420. — On y confirme les canons de Séleucie de l'an 410.	197
Concile de Carthage, vers l'an 421. — On juge plusieurs manichéens.	<i>Ib.</i>
Concile de Corinthe, l'an 421. — Pour examiner l'ordination de Périgènes, évêque de Corinthe. — Lettres du pape Boniface.	198
Concile d'Hippone, l'an 422. — Antoine, évêque de Fussale, est condamné à restituer diverses sommes à l'église.	199
— Il se pourvoit devant le Saint-Siège.	200
Concile de Cilicie, l'an 423. — Théodore de Mopsueste condamne les pélagiens.	<i>Ib.</i>
Concile d'Antioche, l'an 424. — On condamne l'hérésie de Pélage.	201
Concile de Carthage, vers l'an 425. — Affaires d'Apiarius. — Lettre syno- dale au pape.	<i>Ib.</i>

Concile de Constantinople, l'an 426. — Sisinius est élu évêque de Constantinople.	203
Concile d'Hippone, l'an 426. — Saint Augustin propose le prêtre Héraclius pour son successeur.	<i>Ib.</i>
Concile de Carthage, l'an 427. — Erreurs de Léporius. — Elles sont condamnées. — Léporius se rétracte.	204
* Concile de Constantinople, l'an 428 ou 429. — Nestorius est élu évêque de Constantinople. — Célestius accuse le prêtre Philippe de Manichéisme. — Philippe est déposé.	205
Concile de Troyes, l'an 429. — On envoie saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes dans la Grande-Bretagne, pour y combattre le Pélagianisme.	206
Concile des Gaules, l'an 429. — On condamne le Pélagianisme.	<i>Ib.</i>
Concile d'Alexandrie, l'an 430. — Hérésie de Nestorius.	<i>Ib.</i>
— On demande au pape si l'on doit continuer de communiquer avec Nestorius ou se séparer de sa communion.	213
Concile de Rome, l'an 430. — Les erreurs de Nestorius sont condamnées. — Cet évêque est déclaré excommunié et déposé s'il ne se rétracte pas.	<i>Ib.</i>
— Les pélagiens sont condamnés.	215
Concile d'Alexandrie, l'an 430. — Nestorius est déclaré excommunié et déposé s'il ne renonce pas à ses erreurs.	<i>Ib.</i>
— Lettre synodale de saint Cyrille. — Les douze fameux anathématismes.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 431. — Le pape dit que la sainte Vierge est véritablement la mère de Dieu.	218
CONCILE D'ÉPHÈSE, III ^e OECUMÉNIQUE, l'an 431. — Convocation de ce concile.	
— Mort de saint Augustin.	219
— Nestorius est sommé de comparaître devant le concile.	221
— On anathématise Nestorius et ses erreurs. — On le dépose.	222
— Réflexions sur la sentence du concile, note (2). — Joie du peuple à cette nouvelle.	223
* Conciliabule d'Ephèse. — Jean d'Antioche dépose dans cette assemblée saint Cyrille et Memnon.	226
— L'empereur Théodose approuve la condamnation de Nestorius et la déposition de saint Cyrille et de Memnon.	227
— Arrivée des légats du pape au concile.	228
— Ils confirment la sentence rendue contre Nestorius.	229
— On excommunié Jean d'Antioche.	<i>Ib.</i>
— Définition de foi.	230
— Examen de quelques affaires particulières.	231
— Jean de Jérusalem veut se faire attribuer la juridiction patriarcale sur la Palestine. — Canons.	233
— Saint Cyrille, Memnon et Nestorius sont arrêtés par ordre du comte Jean.	235
— On envoie des députés à l'empereur Théodose.	236
— Qui confirme la déposition de Nestorius et ordonne que saint Cyrille et Memnon demeureront en possession de leur siège.	237

Concile de Constantinople, l'an 431. — Maximien est élu évêque de Constantinople.	238
* Concile de Tarse, l'an 431. — Saint Cyrille est déposé.	239
* Concile d'Antioche, l'an 431. — Troisième sentence de déposition contre saint Cyrille.	240
Concile de Constantinople, l'an 431 ou 432. — Plusieurs évêques schismatiques sont déposés.	<i>Ib.</i>
Concile d'Antioche, l'an 432. — Touchant la paix avec saint Cyrille. — Profession de foi du patriarche Jean.	<i>Ib.</i>
— Explication de ces mots de saint Cyrille, <i>una natura verbi incarnata</i> , note (3).	241
* Concile de Zeugma, l'an 433. — On ne veut point condamner Nestorius ni approuver les 12 anathématismes de saint Cyrille.	243
Concile de Rome, l'an 433. — On reçoit la nouvelle de la paix conclue entre saint Cyrille et les orientaux.	<i>Ib.</i>
* Concile d'Anazarbe, l'an 433. — On confirme les décrets du conciliabule d'Ephèse.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, l'an 434. — Proculus est élu évêque de Constantinople.	244
Concile d'Anazarbe, l'an 435. — On consent à embrasser la paix faite avec saint Cyrille.	245
Concile de Tarse, l'an 435. — On anathématise Nestorius.	<i>Ib.</i>
Concile d'Antioche, l'an 435. — On approuve un livre de Proculus de Constantinople contre Théodore de Mopsueste.	<i>Ib.</i>
Concile de Riez, l'an 439. — Canons au sujet de l'élection d'Armentarius.	246
Concile d'Antioche, vers l'an 440. — Erreurs de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse.	248
— Lettre synodale de Jean d'Antioche au sujet des livres de Théodore de Mopsueste.	249
I ^{er} Concile d'Orange, l'an 441. — Canons.	250
I ^{er} Concile de Vaison, l'an 442. — Canons.	254
Concile de Narbonne, l'an 442. — Pour modérer la rigueur de deux prêtres dans la condamnation des adultères.	255
Concile de Besançon, l'an 444. — On dépose l'évêque Célidonius, qui en appelle au Saint-Siège.	256
Concile de Rome, l'an 444. — On dresse les actes des abominations commises parmi les manichéens.	<i>Ib.</i>
Concile d'Ephèse, vers l'an 444. — Bassien d'Évazes est élu évêque d'Ephèse.	259
Concile de Constantinople, l'an 444. — Saint Proculus de Constantinople reçoit Bassien à sa communion.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 445. — Célidonius est rétabli. — Le pape saint Léon déclare nulle une ordination faite par saint Hilaire d'Arles hors de sa juridiction. — Témoignage en faveur de l'ancienne tradition sur l'autorité du Saint-Siège.	257
— L'empereur Valentinien appuie les décisions du pape saint Léon par un rescrit.	258
Concile d'Antioche, l'an 445. — Athanase, évêque de Perrha, est déposé de l'épiscopat.	260

Concile d'Hieraple, l'an 445. — Sabinien est élu et ordonné évêque de Perrha.	260
Concile d'Astorga, l'an 445 ou 446. — Contre les manichéens.	<i>Ib.</i>
Concile de Saint-Alban, l'an 446 ou 447. — Pélage et Agricola sont condamnés.	261
Concile de Tolède, l'an 447. — Contre les priscillianistes. — Anathématismes et canons attribués à ce concile.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 447. — On défend aux évêques de Sicile d'aliéner les biens de l'Église sans le consentement de tous les évêques.	262
Concile de Galice, vers l'an 447. — On condamne le Priscillianisme.	<i>Ib.</i>
Concile d'Antioche, l'an 448. — Les accusateurs d'Ibbas, évêque d'Édesse, sont déposés comme calomniateurs.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, l'an 448. — Saint Flavien de Constantinople rétablit les accusateurs d'Ibbas.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, l'an 448. — Hérésie d'Eutychès.	263
— Cet hérésiarque et sommé de comparaître devant le concile.	264
— Eutychès devant le concile.	266
— Il est excommunié et déposé. — Son prétendu appel au pape.	267
Concile de Béryte et de Tyr, l'an 449. — Ibbas est reconnu non coupable et absous. — Il fait la paix avec ses accusateurs.	269
Concile de Constantinople, l'an 449. — On examine les actes du concile de Constantinople qui avait condamné Eutychès et l'on reconnaît qu'ils n'ont point été falsifiés.	<i>Ib.</i>
* Conciliabule, dit le brigandage d'Éphèse, l'an 449. — Intrigues d'Eutychès et de ses partisans.	270
— Fameuse lettre de saint Léon à saint Flavien de Constantinople contre les erreurs d'Eutychès.	272
— On anathématise ceux qui reconnaissent deux natures en Jésus-Christ après l'Incarnation. — Eutychès est déclaré innocent et rétabli dans la communion de l'Église. — Saint Flavien, Eusèbe de Dorilée sont déposés. — Les légats du Saint-Siège protestent contre ces décrets.	275
— Souscription en blanc. — Le pape excommunié. — Appel de Flavien au Saint-Siège. — Sa mort.	276
Concile de Rome, l'an 449. — Le pape saint Léon condamne les décisions du conciliabule d'Éphèse.	277
Concile d'Arles, l'an 449. — Ravenne est élu évêque d'Arles.	278
Concile de Rome, l'an 450. — On prie l'empereur Valentinien d'intercéder auprès de l'empereur Théodose en faveur de la foi catholique menacée en Orient.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, l'an 450. — Anatolius, évêque de Constantinople, approuve la lettre de saint Léon à saint Flavien. — Nestorius, Eutychès, leurs erreurs et leurs partisans sont anathématisés.	279
Concile de Milan, l'an 451. — On approuve la lettre de saint Léon à saint Flavien, et l'on anathématise ceux qui tiennent une doctrine contraire.	280
Concile des Gaules, l'an 451. — On approuve la lettre de saint Léon à saint Flavien.	<i>Ib.</i>
CONCILE DE CALCÉDOINE, IV ^e ŒCUMÉNIQUE, l'an 451. — Sa convocation. — Légats du pape,	281

— Convoqué à Nicée, mais transféré à Calcédoine.	282
— Dioscore au milieu de l'assemblée comme accusé. — Eusèbe accusateur.	283
— On lit les actes du conciliabule d'Éphèse, sur la demande de Dioscore.	284
— Les officiers de l'empereur engagent les évêques à faire une nouvelle exposition de foi.	293
— Dioscore refuse de comparaître de nouveau devant le concile.	295
— Sentence de déposition contre Dioscore. — Cet hérétique est exilé.	296
— On approuve la lettre du pape saint Léon à Flavien.	297
— Moines eutychiens devant l'assemblée. — Définition de foi.	299
— L'empereur propose quelques règlements au concile.	302
— Le différend entre le patriarche d'Antioche et l'évêque de Jérusalem est terminé.	303
— Théodore et Ibbas anathématisent Nestorius et sa doctrine.	304
— On ordonne qu'Étienne et que Bassien, son compétiteur, seront ôtés du siège d'Éphèse, toutefois on leur laisse le titre d'évêque.	305
— La juridiction métropolitaine de la Bithynie est donnée à l'évêque de Nicomédie.	<i>Ib.</i>
— Athanase, évêque de Perrha, est rétabli.	306
— Canons.	307
— Plaintes des légats contre le ving-huitième canon.	312
— Lettre synodale au pape. — Saint Léon confirme les décrets et les décisions du concile de Calcédoine; mais il refuse absolument de confirmer les privilèges qu'on voulait attribuer au siège de Constantinople.	313
Concile de Rome, l'an 451. — On reçoit les actes du concile de Calcédoine. — Canons.	314
Concile d'Irlande, l'an . . . — Canons.	315
Concile d'Irlande, l'an . . . — Canons.	318
II ^e Concile d'Arles, vers l'an 452. — Dissertation sur l'époque où ce concile a été tenu, note (2).	321
— Canons.	322
Concile d'Angers, l'an 453. — Canons.	326
Concile de Jérusalem, l'an 453.	328
Concile de Bourges, l'an 454.	<i>Ib.</i>
III ^e Concile d'Arles, vers l'an 455. — On déclare que l'évêque de Fréjus n'a aucun autre droit sur l'abbaye de Lérins que ceux exercés par l'évêque Léonce sur les ecclésiastiques de ce monastère.	<i>Ib.</i>
* Concile d'Alexandrie, vers l'an 457. — L'eutychien Timothée-Elure, patriarche d'Alexandrie. — Il anathématise le concile de Calcédoine, saint Léon, Anatolius et les autres patriarches.	330
Concile de Constantinople, vers l'an 457. — L'ordination de Timothée est regardée comme nulle.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 458. — Au sujet de certaines difficultés que l'invasion des huns avait fait naître.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, l'an 459. — Lettre synodale contre les simoniaques.	<i>Ib.</i>

1er Concile de Tours, l'an 461. — Canons.	332
Concile de Lyon, l'an 461. — Décret sur la chasteté des prêtres.	333
Concile de Vannes, l'an 461. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 462. — On examine l'affaire d'Hermès, évêque de Narbonne.	335
Concile d'Arles, l'an 463. — Contre les usurpations du métropolitain de Vienn.	336
Concile de Tarragone, l'an 464. — On écrit au pape au sujet d'une violation des règlements.	337
Concile de Rome, l'an 465. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile d'Angleterre, vers l'an 465. — Pour l'élection d'un roi.	338
Concile de Châlons-sur-Saône, l'an 470. — Le prêtre Jean est élu évêque de Châlons-sur-Saône.	<i>Ib.</i>
* Concile d'Antioche, l'an 471. — Le moine Pierre-le-Foulon usurpe le siège d'Antioche. — Il fait une addition impie au trisagion.	<i>Ib.</i>
Concile de Bourges, l'an 473. — On proclame Simplicius évêque de Bourges.	339
Concile de Vienne, l'an 475. — Saint Mamert établit les rogations.	340
Concile d'Arles, vers l'an 475. — Hérésie des prédestinatis.	<i>Ib.</i>
— Sa condamnation.	343
— Fauste de Riez est chargé de la réfuter. — Il tombe lui-même dans l'erreur.	<i>Ib.</i>
Concile de Lyon, l'an 475. — On condamne les erreurs des prédestinatis.	<i>Ib.</i>
* Concile d'Éphèse, l'an 476. — Le patriarche Paul est rétabli.	345
* Concile d'Alexandrie, l'an 477. — Timothée-Élure condamne le concile de Calcédoine. — Naissance du Semi-Eutychinianisme.	<i>Ib.</i>
Concile d'Antioche, vers l'an 477. — Pierre-le-Foulon est déposé. — L'eutychien Jean d'Apamée est élu.	347
Concile de Constantinople, l'an 478. — Pierre-le-Foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Ephèse sont condamnés et déposés.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 478. — Pierre-le-Foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Éphèse sont condamnés.	<i>Ib.</i>
Concile de Laodicée, l'an 481. — Étienne, patriarche d'Antioche, est rétabli. — Il est massacré par les eutychiens.	<i>Ib.</i>
Concile d'Alexandrie, vers l'an 482. — Jean Talaia est élu patriarche d'Alexandrie. — L' <i>Hénotique</i> de Zénon.	<i>Ib.</i>
Concile de Tours, l'an 482. — Touchant la discipline.	349
Concile de Rome, l'an 483. — Le pape envoie trois légats à l'empereur Zénon.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 484. — Les légats Vital et Misène, convaincus de prévarication, sont excommuniés et déposés de l'épiscopat.	351
Concile de Rome, l'an 484. — Acace de Constantinople est condamné et déposé. — Naissance du schisme qui divise l'Orient et l'Occident pendant trente-cinq ans.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 485. — Tutus, convaincu de prévarication, est excommunié.	352
* Concile de Séleucie, l'an 485. — On permet le mariage aux prêtres et aux moines.	353

Concile de Séleucie, l'an 485. — On condamne le décret du précédent concile.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 485. — Le pape saint Félix confirme la condamnation du patriarche Acace.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 487. — Règlement de discipline.	354
Concile de Constantinople, l'an 492. — On confirme la décision du concile de Calcédoine.	355
Concile de Rome, l'an 495. — Le légat Misène est rétabli dans la communion et dans sa dignité épiscopale.	<i>Ib.</i>
* Concile de Lapet, l'an 495. — En faveur du mariage des prêtres et des moines.	356
* Concile de Séleucie, l'an 495. — En faveur du mariage des prêtres et des moines.	<i>Ib.</i>
* Concile d'Adre, l'an 495. — En faveur du mariage des prêtres et des moines.	<i>Ib.</i>
* Concile de Constantinople, vers l'an 495. — Le patriarche Euphémus est déposé et excommunié.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, vers l'an 495. — Le patriarche Macédonius confirme les décrets du concile de Calcédoine et se sépare de la communion des patriarches d'Antioche et d'Alexandrie.	357
Concile de Rome, l'an 496. — Décret contenant les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, les conciles et les ouvrages des Pères que l'Église reçoit et ceux qu'elle rejette comme apocryphes.	<i>Ib.</i>
Concile de Reims, l'an 496. — Pour le baptême de Clovis.	<i>Ib.</i>
* Concile de Perse, l'an 499. — En faveur du mariage des prêtres et des moines.	<i>Ib.</i>
1er Concile de Rome, l'an 499. — Canons.	360
Concile de Lyon, l'an 500. — Conférence avec les ariens.	361
II ^e , III ^e et IV ^e Concile de Rome, dit de la Palme, l'an 501. — Pour juger le pape Symmaque accusé de plusieurs crimes atroces par de faux témoins.	<i>Ib.</i>
— Le pape est attaqué en venant au concile.	362
— Le pape est déclaré innocent.	363
— Lettre de saint Avit, évêque de Vienne.	364
Concile de Rome, l'an 502. — On défend d'aliéner les terres de l'Église romaine ou de les donner en usufruit à d'autres qu'aux clercs, aux cap-tifs et aux indigents.	365
V ^e Concile de Rome, l'an 503. — On approuve l'écrit du diacre Ennodius en faveur du pape Symmaque.	<i>Ib.</i>
VI ^e Concile de Rome, l'an 504. — Contre les usurpateurs des biens des églises.	366
Concile d'Agde, l'an 506. — Canons.	367
Concile de Toulouse, l'an 507. — On approuve le code théodosien.	373
* Concile d'Antioche, l'an 509. — Lettre synodale de Flavien d'Antioche dans laquelle il déclare recevoir les quatre conciles œcuméniques.	374
1er Concile d'Orléans, l'an 511. — Canons.	<i>Ib.</i>
* Concile de Sidon, l'an 511. — On reçoit l' <i>Hénotique</i> de Zénon.	377
* Concile d'Antioche, l'an 512. — Sévère, le chef des acéphales, est élu patriarche d'Antioche, — et Flavien envoyé en exil.	378